
ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 3 AOUT 1865.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX DE POÉSIE.

L'Académie a décidé que le prix de poésie de 1865, ayant pour sujet : *Vercingétorix*, ne serait pas décerné.

Une mention très-honorable, à laquelle est attribuée une médaille de *mille francs*, prélevée sur la valeur du prix, a

été accordée à la pièce de vers inscrite sous le n° 97, portant pour épigraphe :

Vercingétorix avait trop de patriotisme pour devoir son élévation à l'avilissement de son pays, trop de fierté pour l'accepter des mains de l'étranger.

(Amédée Thierry. — *Histoire des Gaulois.*)

dont l'auteur est M. Delphis de la Cour.

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de *trois mille francs* :

A *Rosalie* MARION, à Beaumont-Hague, *Manche* ;

Un prix de *deux mille francs* :

A M^{me} NAVIER, à Paris, rue Chaptal, n° 7 ;

Huit médailles de *mille francs* :

A *Paul* ALABERT, sergent de grenadiers au 61^e de ligne, à Cambrai (Nord) ;

A l'abbé BRANDELET, à Laviron, *Doubs* ;

- A *Joséphine* LAMBERT, à Cholet, *Maine-et-Loire* ;
A *Elvina* SIVAN, à Bordeaux, *Gironde* ;
A *Aimée* ROYER, à Brest, *Finistère* ;
A *Jeanne-Victorine-Marie-Clémence* DURRIEU, à Pamiers,
Ariège ;
A *Élisabeth* CROTET, à Paris, rue Poissonnière, n° 4 ;
A *Louise-Élisa* LEMOINE, à Paris, rue Esquirol, n° 42 ;

Quinze médailles de *cinq cents francs* :

- A *Antoine* DELORME, à Issoire, *Puy-de-Dôme* ;
A *Claude* GRANIER, à Avignon, *Vaucluse* ;
A *Catherine* BLANCHARD, à Marennes, *Charente* ;
A *Marie-Louise-Désirée* LOISEL, à Gacé, *Orne* ;
A *Barbe* MUNIER, à Vézelize, *Meurthe* ;
A M^{me} LAURENT, à Avrainville, *Meurthe* ;
A *Louise* JARRY, à Brain-sur-l'Authion, *Maine-et-Loire* ;
A *Louise* SALLES, à Saint-Hippolyte, *Gard* ;
A *Agnès* FAURE, à Javols, *Lozère* ;
Aux époux BOUDET, au Theil, *Orne* ;
A *Adèle* BENOIT, à Paris, rue Saint-Dominique du Gros-
Caillou, n° 179 ;
A *Martine* GAUDUIN, à Gouy-Saint-André, *Pas-de-Calais* ;
A *Marie* BARROT, à Cahors, *Lot* ;
A *Louis-Adrien-Jean* LEBAS, à Dieppe, *Seine-Inférieure* ;
A *Rosalie* MAGNIER, à Origny-en-Thiérache, *Aisne*.
-

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné trois prix de *deux mille cinq cents francs* :

A M. FUSTEL DE COULANGES, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Cité antique*, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, 1 vol. in-8°.

A M. E. CARO, auteur d'un ouvrage intitulé : *l'Idée de Dieu et ses nouveaux Critiques*, 1 vol. in-8°.

A M. C. MARTHA, auteur de l'ouvrage intitulé : *les Moralistes sous l'Empire romain*, philosophes et poètes, 1 vol. in-8°.

Deux médailles de *deux mille francs* :

A M. le comte DE CHAMPAGNY, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Antonins*, 3 vol. in-8°.

A M. Antoine CAMPAUX, pour le recueil de ses poésies intitulé : *les Legs de Marc-Antoine*, 1 vol. in-8°.

Trois médailles de *quinze cents francs* :

A M. l'abbé Eugène BERNARD, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Voyages de saint Jérôme*, sa vie, ses œuvres, son influence, 1 vol. in-8°.

A M. L. CROUSLÉ, auteur d'un ouvrage intitulé : *Lessing et le Goût français en Allemagne*, 1 vol. in-8°.

A M. Michel MASSON, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Gerbée*, contes à lire en famille, 1 vol. in-12.

PRIX EXTRAORDINAIRE

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de *trois mille francs*, à décerner en 1863, la question suivante :

« *De la nécessité de concilier, dans l'histoire critique des lettres, le sentiment perfectionné du goût et les principes de la tradition avec les recherches érudites et l'intelligence historique du génie divers des peuples.* »

Elle ne décerna pas le prix et maintint la question au concours, pour 1865.

En 1865, l'Académie a décidé de nouveau qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix, mais elle a accordé des mentions honorables à deux Mémoires distingués par elle dans le concours.

L'un, inscrit sous le n° 1, porte pour épigraphe :

Ἐν Ὀλυμπίᾳσιν οὐχ οἱ κάλλιστοι καὶ ἰσχυρότατοι στεφανοῦνται ἀλλ' ἀγωνιζόμενοι...
τούτων γὰρ τινες νικῶνται.

(ARISTOTE, *Éth. Nic.*, l. 1, c. 9.)

dont l'auteur est M. Éd. CHAIGNET, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

L'autre, inscrit sous le n^o 4, porte pour épigraphe :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

dont l'auteur est M. Albert DESJARDINS, agrégé à la Faculté de droit de Nancy.

L'Académie a décidé aussi qu'une médaille de *mille francs*, prise sur la valeur du prix, serait attribuée à chacune des deux mentions.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné cette année le grand prix de la fondation Gobert à M. TROGNON, pour les quatre premiers volumes de son ouvrage intitulé : *Histoire de France*, in-8^o.

Elle a décerné le second prix de la même fondation à M. Théophile LAVALLÉE, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Frontières de la France*, 1 vol. in-12.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie, par une décision spéciale, avait décidé en 1864 que le prix de la fondation Bordin ne serait pas décerné. La somme de 3,000 francs, valeur de ce prix, ayant été mise en réserve, l'Académie pouvait cette année disposer de deux prix.

Elle a décidé que le prix de *trois mille francs*, affecté à l'année 1864, serait partagé en 1865 entre M. ROSSEEUW SAINT-HILAIRE, pour le tome IX^e de l'*Histoire d'Espagne*, 1 vol. in-8^o; et M. J. BONNET, auteur des ouvrages suivants : *Récits du XVI^e siècle*, etc., *Aonio Paleario*, *Étude sur la Réforme*, etc., *Olympia Morata*, 3 vol. in-12.

L'Académie a décidé également que le prix de *trois mille francs*, affecté à l'année 1865, serait partagé entre M. FALLEX, pour sa *Traduction en vers d'Aristophane*, et M. ÉDÉLESTAN DU MÉRIL, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la Comédie*, 1 vol. in-8^o.

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. LAMBERT, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M. Édouard PLOUVIER, auteur dramatique.

